

OBJET : Budget Primitif ville 2024 - Décision budgétaire modificative portant virements de crédits de chapitre à chapitre

Le Maire de Monteux,

Vu les articles L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DE/31/7.1.1/20220922/41 du 22 septembre 2022 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, autorisant le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour le Budget principal de la Ville et tous les budgets annexes.

Vu la délibération n° DE/31/711/20240409/5 du 09 avril 2024 portant sur le vote du budget primitif ville 2024,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant la nécessité de procéder à divers ajustements comptables par virements de crédits entre chapitres,

DECIDE

Article 1 : Est autorisé le transfert des crédits suivants

Section	Chapitre	Article	Objet/libellé	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Investissement	204	204182-020	Autres org pub – Bât et installations		100 000
Investissement	21	21318-020	Autres bâtiments publics	100 000	
TOTAL				100 000	100 000

Article 2 : Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le Responsable du service de gestion comptable de Monteux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monteux, le 03 décembre 2024

Acte exécutoire

Envoyé le : 9/12/2024.

Affiché le : 9.12.2024

Christian GROS

Maire de Monteux